

---

*Direction générale  
de la mer et des transports*

**Note générale n° 2006-31 du 20 juillet 2006  
portant délégation de signature**

NOR : *EQUT0611695N*

CAISSE DE COORDINATION AUX ASSURANCES SOCIALES  
DU PERSONNEL DE LA RÉGIE

En application des dispositions de l'article 8 des statuts de la caisse de coordination aux assurances sociales, M. Henrion (Alain), responsable de l'unité protection sociale au département gestion et innovations sociales, est chargé, à compter du 12 juillet 2006, de me représenter au conseil d'administration de la caisse de coordination aux assurances sociales du personnel de la régie et, à ce titre, d'assurer la présidence de ce conseil.

*Le président-directeur  
général,  
P. Mongin*

La présente note annule et remplace la note générale n° 2005-02 du 2 novembre 2005.